



Ouagadougou, le

31 JAN 2023

N°2023 - _____/MESRI/SG/CIOSPB/DBAF

COMMUNIQUE

Le Ministre de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI) a l'honneur de porter à la connaissance des **bacheliers de la session 2022**, que la **République Algérienne Démocratique et Populaire** met à la disposition du Burkina Faso, **six (06) bourses études pour l'année académique 2022-2023**.

1- Domaines d'études

Les domaines d'études concernés sont les suivants :

Filière	Nature du baccalauréat	Nombre de places
Chirurgie Dentaire	Série D avec la mention Bien (au moins 15/20)	01
Sciences de la Nature et de la Vie	Séries C, D, avec la mention Assez Bien (au moins 13/20)	01
Electronique	Séries F2, avec la mention Assez Bien (au moins 13/20)	01
Mécanique	Séries F1, avec la mention Assez Bien (au moins 13/20)	01
Génie des procédés	Séries C, D, avec la mention Assez Bien (au moins 13/20)	01
Génie Civil	Séries F4, avec la mention Assez Bien (au moins 13/20)	01
Total		06

2- Conditions de candidature

Les candidats à ces bourses doivent remplir les conditions suivantes :

- être de nationalité burkinabé,
- être âgé de 22 ans au plus au 31 décembre 2022 ;
- être titulaire du baccalauréat de la session de 2022, obtenu à l'issue des épreuves du premier tour.

3- Composition du dossier de candidature.

Les dossiers de candidature doivent obligatoirement comprendre les documents suivants en **deux (02) exemplaires** :

1. une demande manuscrite mentionnant clairement les coordonnées (adresse, tél., E-mail) timbrée à 200 F adressée à Monsieur le Ministre de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, indiquant la filière demandées ;
2. un formulaire d'inscription à retirer au CIOSPB et dûment rempli ;
3. un extrait d'acte de naissance ;
4. un certificat de nationalité burkinabè ;
5. une photocopie légalisée des trois premières pages du passeport burkinabè en cours de validité ;
6. quatre (4) photos d'identité récentes comportant au verso les nom et prénom(s) du candidat ;
7. une photocopie certifiée conforme de l'attestation du baccalauréat et du relevé de notes du baccalauréat avec les versions traduites en arabe desdits documents ;
8. un certificat de visite et de contre-visite médical datant de moins de trois mois, attestant que le candidat est indemne de toute maladie contagieuse, délivré par le Centre National des Œuvres Universitaires (CENOU) ;
9. un certificat d'analyse médicale ;
10. une chemise cartonnée de couleur verte pour les candidats de sexe féminin et de couleur jaune pour les candidats de sexe masculin.

Les dossiers sont recevables tous les jours ouvrables du 1^{er} au 8 février 2023 de 8h à 14h 30 mn au Centre national de l'Information, de l'Orientation Scolaire et Professionnelle et des Bourses (CIOSPB) sis à Ouagadougou, avenue de la Grande Chancellerie porte 261.

**P/le Ministre et par délégation,
Le Secrétaire général**

Pr Samuel PARE

Chevalier de l'Ordre des Palmes académiques